



# Résidence PARVIS DES FACULTÉS

LOGEMENTS D'ÉTUDIANTS EN RÉUSSITE

Montpellier

La résidence dispose de 150 studios simples meublés de 19 à 25 m<sup>2</sup> et 30 T2 meublés de 27 m<sup>2</sup> à 32 m<sup>2</sup> (possibilité de colocation).

[www.logifac.fr](http://www.logifac.fr)

Image not found or type unknown

## LOGIFAC VOUS APORTE TOUTES LES GARANTIES NÉCESSAIRES À VOTRE INSTALLATION

**Les résidences LOGIFAC sont adaptées au mode de vie étudiant** : elles sont situées à proximité des campus ou des centres-villes. Nos logements ouvrent droit aux aides de la CAF : APL ou ALS.

**Dans chaque résidence, nous vous accompagnons de la visite à la signature du bail et tout au long de votre location.**

Contactez-nous, nous vous conseillerons sur le meilleur choix pour vous !

Contact de la résidence

**04 67 15 47 47**

Contact national

**01 88 33 81 22**

Du lundi au vendredi 10h-13h et 14h-18h

**Quartier Richter - 53**  
**place Thermidor**  
**34000 Montpellier**



LE CHOIX



LA FACILITÉ



LA SOUPLESSE



LA SÉRÉNITÉ

150 studios simples meublés  
de 19 à 25 m<sup>2</sup>  
30 T2 meublés de 27 m<sup>2</sup> à 32  
m<sup>2</sup> (possibilité de colocation).

Loyer/mois à partir de

**558,66 €**

Loyer CC pour le logement 105.  
(Dont 30,11 € d'acompte de charges, hors TEOM et électricité.)  
Dépôt de garantie : 528,55 €.

Consommations énergétiques indicatives : catégorie D  
Gaz à effet de serre : catégorie C

Frais de dossier à partir de 180 €

Le montant diffère suivant votre qualité d'adhérent ou non à  
un organisme partenaire de la résidence.

Organismes en partenariat exclusif

Établissements d'enseignement liés par une convention de  
partenariat.



**Particulièrement adaptée aux étudiants, la  
résidence est également accessible aux  
stagiaires et jeunes actifs en formation.**

Les caractéristiques de nos logements  
ouvrent la possibilité de percevoir l'Aide au  
Logement Social (ALS) qui est déduite  
chaque mois du loyer.

**Pour faire une demande de logement :**

- Rendez-vous sur [www.logifac.fr](http://www.logifac.fr)
- Cliquez sur « Réserver mon  
logement » sur la page de la  
résidence souhaitée
- Remplissez votre dossier  
directement en ligne et envoyez  
vos pièces justificatives



## LES AVANTAGES LOGIFAC

**Choisissez votre date de début de  
location**

**Frais de dossier à tarifs privilégiés**

Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 juin.  
(Voir les tarifs et les conditions à  
l'accueil de la résidence.)

## Nos services disponibles



Wifi \*\*



Laverie \*\*



Badge Vigif



Digicode



Parking \*\*



Emplacement  
à vélos



Intendant



Coworking



Salle de  
détente



Salle TV

## PRÉSENTATION DES STUDIOS :

Chaque studio comporte une porte palière isolante avec pour la sécurité une serrure trois points donnant sur une entrée qui dessert :

- La salle d'eau : lavabo, douche, toilette.
- La pièce principale meublée : lit, chaises, bureau, penderie.
- Le coin cuisine équipé : évier, plaques électriques, réfrigérateur, placards, kit vaisselle, micro-ondes.

## PRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS\* :

**Un(e) intendant(e)** est à la disposition des locataires pour toutes questions techniques et administratives aux heures d'ouverture du bureau d'accueil.

**Divers équipements** sont mis à la disposition des occupants : ascenseur, fer et table à repasser, service à raclette et fondue, local à vélos, salle de détente avec une télévision et baby-foot, wifi gratuit (fibre optique), salle de travail, laverie\*\*, parking\*\*, aspirateur en libre service.

\* Susceptibles d'être modifiés ou supprimés.

\*\* Voir les tarifs et les conditions à l'accueil de la résidence.

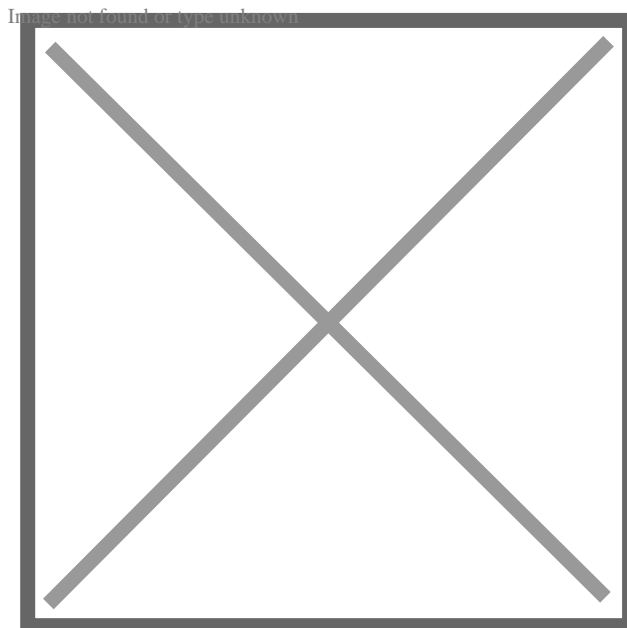


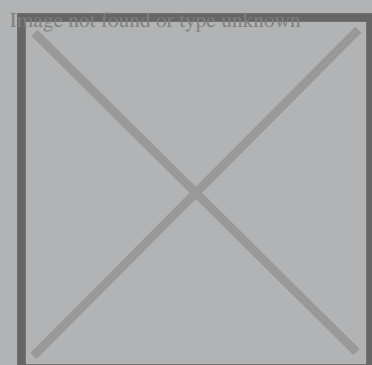
Photo de l'intérieur des logements

### Les provisions sur charges incluent :

- La mise à disposition du mobilier.
- La consommation d'eau du studio.
- Les frais d'électricité et d'eau pour les parties communes.
- Les frais d'entretien ascenseur, VMC, matériel de sécurité.
- L'entretien des parties communes.
- Le wifi et la connexion fibre.

### Le résident prend directement en charge :

- L'abonnement et les consommations (chauffage, eau chaude et électricité)
- L'assurance locative (souscription possible au bureau de la résidence).
- Les réparations locatives telles que définies par le décret 87-712 du 26/08/87.
- La taxe d'habitation.
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- Les frais liés à l'usage de la laverie.



### Idéalement implantée sur le Campus Richter.

La résidence est également proche de tous commerces (boulangerie, pharmacie, restaurant universitaire ...). Les transports en commun proposent un accès direct et rapide au centre-ville et à la gare de [Montpellier](#) (8 min en Tram). L'arrêt de tramway se situe devant la résidence. Le restaurant universitaire est à 5 min et l'accès à l'autoroute à 10 min.

